

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2023	TARIFS 2024	DATE D'EFFET	ACTE
<p style="text-align: center;">LUDOTHEQUE</p> <p><i>Tarif Cholet Agglomération = Adhérents domiciliés dans l'une des communes de Cholet Agglomération</i> <i>Tarif hors Cholet Agglomération = Adhérents domiciliés à l'extérieur de Cholet Agglomération</i></p> <p style="text-align: center;"><u>DROITS D'INSCRIPTION POUR LE PRET ET LE JEU SUR PLACE</u></p> <p><u>Abonnement Individuels</u></p> <p>L'abonnement individuel permet d'emprunter un jeu principal, un jeu bonus. L'abonnement permet aussi de venir jouer dans les espaces ludiques de la ludothèque pour l'abonné et ses accompagnants. Pour les assistants maternels l'abonnement permet d'emprunter 2 jeux et un bonus.</p> <p>Habitants du territoire de moins de 18 ans ou étudiants ou demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées (Tarif Cholet Agglomération)</p> <p>Habitants du territoire de plus de 18 ans (Tarif Cholet Agglomération)</p> <p>Habitants extérieurs de moins de 18 ans ou étudiants ou demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées (Tarif hors Cholet Agglomération)</p> <p>Habitants extérieurs de plus de 18 ans (Tarif hors Cholet Agglomération)</p> <p><u>Ticket de jeu sur place</u></p> <p>Ce ticket de jeu permet de venir jouer sur place sans carte d'abonnement Jeu sur place ponctuel à la demi-journée</p> <p><u>Abonnement Personnes Morales</u></p> <p>L'abonnement permet aux associations d'emprunter 5 jeux (parmi les jeux principaux ou les bonus)</p> <p>Associations et organismes divers du territoire (Tarif Cholet Agglomération)</p> <p>Associations et organismes extérieurs (Tarif hors Cholet Agglomération)</p> <p><u>Jeu supplémentaire pour les associations</u></p> <p>L'option « jeu supplémentaire » permet aux associations qui le souhaiteraient, d'emprunter jusqu'à 5 jeux supplémentaires, en plus des 5 jeux attribués par la carte d'adhésion. Un forfait de 2 € par jeu est alors appliqué (limité à 2 fois dans l'année).</p> <p>Forfait « jeu supplémentaire »</p>	<p>p/an/personne</p> <p>p/an/personne</p> <p>p/an/personne</p> <p>p/an/personne</p> <p>p/famille</p> <p>p/an/organisme</p> <p>p/an/organisme</p> <p>P/jeu</p>	<p>8,50 €</p> <p>20,00 €</p> <p>20,00 €</p> <p>38,00 €</p> <p>2,50 €</p> <p>38,00 €</p> <p>65,00 €</p> <p>2,00 €</p>	<p>10,00 €</p> <p>22,00 €</p> <p>25,00 €</p> <p>45,00 €</p> <p>5,00 €</p> <p>40,00 €</p> <p>80,00 €</p> <p>2,00 €</p>	<p>01/01/2024</p>	<p>Délibération n° I-15 du 18 décembre 2023</p>

<u>Exonérations</u>			
Les détenteurs d'un " passeport nouvel arrivant " distribué par la commune de Cholet		gratuit	gratuit
Les services communautaires et communes du territoire		gratuit	gratuit
Les centres sociaux de Cholet Agglomération ainsi que les associations ayant signé une convention avec la Ludothèque		gratuit	gratuit
Les étudiants en stage à la Ludothèque		gratuit	gratuit
<u>Amendes</u>			
Retard 1er rappel (10 jours)	forfait	3,00 €	3,00 €
Retard 2ème rappel (21 jours)	forfait	5,00 €	5,00 €
Retard 3ème rappel (30 jours)	forfait	6,00 €	6,00 €
Remboursement forfaitaire si jeu non rendu + prix du jeu	forfait	30,00 €	30,00 €
<u>Amendes pour détérioration</u>			
Pièce perdue, jeu légèrement abîmé, contenant détérioré	forfait	3,00 €	3,00 €
Jeu abîmé	forfait à l'unité	15,00 €	15,00 €
Un jeu complètement détérioré est facturé au prix du neuf			